



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/545
30 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 64 de l'ordre du jour

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 50/245 du 10 septembre 1996, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en tant que dépositaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de lui faire rapport, lors de sa cinquante-deuxième session, sur l'état de la signature et des ratifications du Traité.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général présente dans l'annexe au présent document la liste alphabétique des États qui ont signé et ratifié le Traité, avec indication des dates correspondantes ainsi que le texte des déclarations et réserves formulées à cette occasion, au 29 octobre 1997*.

* Ces informations, qui sont tenues à jour par la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, sont reproduites tous les ans dans la publication intitulée "Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général" (ST/LEG/SER.E/...). Elles sont mises à jour périodiquement et peuvent être consultées à l'adresse <http://www.un.org/Depts/Treaty> sur l'Internet.

ANNEXE

État de la signature et des ratifications du Traité d'interdiction
complète des essais nucléaires, adopté par l'Assemblée générale
le 10 septembre 1996

Non encore en vigueur : Voir le paragraphe premier de l'article XIV.

Texte : Voir A/50/1027.

État : : Signataires : 148; Parties : 7.

Par sa résolution 50/245 du 10 septembre 1996, l'Assemblée générale a adopté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires tel que contenu dans le document A/50/1027. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire du Traité, d'ouvrir celui-ci à la signature au Siège de l'Organisation, à la première date utile. Le Traité a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996 au Siège de l'Organisation et restera ouvert à la signature jusqu'à l'entrée en vigueur, conformément à l'article XI.

A. État de la signature et des ratifications

<u>Participant</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u>	<u>Participant</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u>
Afrique du Sud	24 septembre 1996		Chine	24 septembre 1996	
Algérie	15 octobre 1996		Chypre	24 septembre 1996	
Albanie	27 septembre 1996		Colombie	24 septembre 1996	
Allemagne	24 septembre 1996		Comores	12 décembre 1996	
Andorre	24 septembre 1996		Congo	11 février 1997	
Angola	27 septembre 1996		Costa Rica	24 septembre 1996	
Antigua-et-Barbuda	16 avril 1997		Côte d'Ivoire	25 septembre 1996	
Argentine	24 septembre 1996		Croatie	24 septembre 1996	
Arménie	1er octobre 1996		Danemark	24 septembre 1996	
Australie	24 septembre 1996		Djibouti	21 octobre 1996	
Autriche	24 septembre 1996		Égypte	14 octobre 1996	
Azerbaïdjan	28 juillet 1997		El Salvador	24 septembre 1996	
Bahreïn	24 septembre 1996		Émirats arabes unis	25 septembre 1996	
Bangladesh	24 octobre 1996		Équateur	24 septembre 1996	
Bélarus	24 septembre 1996		Espagne	24 septembre 1996	
Belgique	24 septembre 1996		Estonie	20 novembre 1996	
Bénin	27 septembre 1996		États-Unis		
Bolivie	24 septembre 1996		d'Amérique	24 septembre 1996	
Bosnie-Herzégovine	24 septembre 1996		Éthiopie	25 septembre 1996	
Brésil	24 septembre 1996		Fédération de Russie	24 septembre 1996	
Brunéi Darussalam	22 janvier 1997		Fidji	24 septembre 1996	10 octobre 1996
Bulgarie	24 septembre 1996		Finlande	24 septembre 1996	
Burkina Faso	27 septembre 1996		France	24 septembre 1996	
Burundi	24 septembre 1996		Gabon	7 octobre 1996	
Cambodge	26 septembre 1996		Géorgie	24 septembre 1996	
Canada	24 septembre 1996		Ghana	3 octobre 1996	
Cap-Vert	1er octobre 1996		Grèce	24 septembre 1996	
Chili	24 septembre 1996		Grenade	10 octobre 1996	

<u>Participant</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u>	<u>Participant</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u>
Guinée	3 octobre 1996		Paraguay	25 septembre 1996	
Guinée-Bissau	11 avril 1997		Pays-Bas	24 septembre 1996	
Guinée équatoriale	9 octobre 1996		Pérou	25 septembre 1996	
Haïti	24 septembre 1996		Philippines	24 septembre 1996	
Honduras	25 septembre 1996		Pologne	24 septembre 1996	
Hongrie	25 septembre 1996		Portugal	24 septembre 1996	
Îles Marshall	24 septembre 1996		Qatar	24 septembre 1996	3 mars 1997
Îles Salomon	3 octobre 1996		République de Corée	24 septembre 1996	
Indonésie	24 septembre 1996		République		
Iran (République			démocratique		
islamique d')	24 septembre 1996		du Congo	4 octobre 1996	
Irlande	24 septembre 1996		République		
Islande	24 septembre 1996		démocratique		
Israël	25 septembre 1996		populaire lao	30 juillet 1997	
Italie	24 septembre 1996		République		
Jamaïque	11 novembre 1996		de Moldova	24 septembre 1997	
Japon	24 septembre 1996	8 juillet 1997	République		
Jordanie	26 septembre 1996		dominicaine	3 octobre 1996	
Kazakhstan	30 septembre 1996		République tchèque	12 novembre 1996	11 septembre 1997
Kenya	14 novembre 1996		Roumanie	24 septembre 1996	
Kirghizistan	8 octobre 1996		Royaume-Uni de		
Koweït	24 septembre 1996		Grande-Bretagne et		
Lesotho	30 septembre 1996		d'Irlande du Nord	24 septembre 1997	
Lettonie	24 septembre 1996		Sainte-Lucie	4 octobre 1996	
Libéria	1er octobre 1996		Saint-Marin	7 octobre 1996	
Liechtenstein	27 septembre 1996		Saint-Siège	24 septembre 1996	
Lituanie	7 octobre 1996		Samoa	9 octobre 1996	
Luxembourg	24 septembre 1996		Sao Tomé-et-		
Madagascar	9 octobre 1996		Principe	26 septembre 1996	
Malawi	9 octobre 1996		Seychelles	24 septembre 1996	
Maldives	1er octobre 1997		Sénégal	26 septembre 1996	
Mali	18 février 1997		Slovaquie	30 septembre 1996	
Malte	24 septembre 1996		Slovénie	24 septembre 1996	
Maroc	24 septembre 1996		Sri Lanka	24 octobre 1996	
Mauritanie	24 septembre 1996		Suède	24 septembre 1996	
Mexique	24 septembre 1996		Suisse	24 septembre 1996	
Micronésie (États			Suriname	14 janvier 1997	
fédérés de)	24 septembre 1996	25 juillet 1997	Swaziland	24 septembre 1996	
Monaco	1er octobre 1996		Tadjikistan	7 octobre 1996	
Mongolie	1er octobre 1996	8 août 1997	Tchad	8 octobre 1996	
Mozambique	26 septembre 1996		Thaïlande	12 novembre 1996	
Myanmar	25 novembre 1996		Togo	2 octobre 1996	
Namibie	24 septembre 1996		Tunisie	16 octobre 1996	
Népal	8 octobre 1996		Turkménistan	24 septembre 1996	
Nicaragua	24 septembre 1996		Turquie	24 septembre 1996	
Niger	3 octobre 1996		Ukraine	27 septembre 1996	
Norvège	24 septembre 1996		Uruguay	24 septembre 1996	
Nouvelle-Zélande	27 septembre 1996		Vanuatu	24 septembre 1996	
Ouganda	7 novembre 1996		Venezuela	3 octobre 1996	
Ouzbékistan	3 octobre 1996	29 mai 1997	Viet Nam	24 septembre 1996	
Panama	24 septembre 1996		Yémen	30 septembre 1996	
Papouasie-Nouvelle-			Zambie	3 décembre 1996	
Guinée	25 septembre 1996				

B. Déclarations et réserves

ALLEMAGNE

Déclaration faite lors de la signature

Le Gouvernement allemand considère qu'aucune des dispositions du Traité ne doit être interprétée ou appliquée de manière à entraver ou empêcher la recherche-développement relative à la fusion thermonucléaire contrôlée et ses utilisations économiques.

CHINE

Déclaration faite lors de la signature

1. La Chine préconise depuis toujours l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires pour libérer le monde des armes nucléaires. Elle appuie l'interdiction complète des explosions nucléaires expérimentales qu'elle considère comme une étape sur la voie qui mène à cet objectif. La Chine est profondément convaincue que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires facilitera le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi la Chine approuve la conclusion, par voie de négociation, d'un traité juste, raisonnable et vérifiable, de caractère universel et de durée illimitée. Elle est prête à prendre les mesures voulues pour accélérer sa ratification et son entrée en vigueur.

2. Cela étant, le Gouvernement chinois lance les appels solennels suivants :

a) Les principaux États dotés de l'arme nucléaire devraient renoncer à leur politique de dissuasion nucléaire. Les États détenteurs de vastes arsenaux nucléaires devraient continuer à réduire massivement leurs stocks;

b) Tous les États qui ont déployé des armes nucléaires en territoire étranger devraient toutes les rapatrier sur leur sol. Tous les États dotés de l'arme nucléaire devraient renoncer à employer les premiers les armes nucléaires en tous temps et en toutes circonstances, s'engager inconditionnellement à ne pas employer ni menacer d'employer des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires, et conclure rapidement des instruments juridiques internationaux à cet effet;

c) Tous les États dotés de l'arme nucléaire devraient s'engager à appuyer les propositions visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, à respecter le statut de ces zones en tant que tel, et à assumer les obligations voulues à ces fins;

d) Aucun pays ne devrait mettre au point ou déployer de systèmes d'armes spatiales ou de systèmes de défense antimissiles de nature à compromettre la sécurité et la stabilité stratégiques;

e) Il conviendrait de conclure, par la négociation, une convention internationale sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires.

3. Le Gouvernement chinois est favorable à ce que l'on applique des mesures de vérification conformes aux dispositions du Traité afin d'assurer le respect de son exécution; en même temps, il s'oppose fermement à ce que l'abus du droit de vérification, au moyen notamment de l'espionnage ou du renseignement de source humaine, porte atteinte à la souveraineté de la Chine et compromette ses intérêts légitimes en matière de sécurité, en violation des principes universellement acceptés du droit international.

4. Dans un monde où il existe encore de vastes arsenaux nucléaires et où la politique de dissuasion nucléaire reste fondée sur un premier emploi de l'arme nucléaire, l'intérêt national suprême de la Chine exige que la Chine assure la sécurité, la fiabilité et l'efficacité de son armement nucléaire en attendant que soit atteint l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

5. Le Gouvernement chinois et le peuple chinois sont prêts à oeuvrer avec les gouvernements et les peuples d'autres pays à la noble tâche que représentent l'interdiction complète et la destruction totale, dans un proche avenir, des armes nucléaires.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN^a

Déclaration faite lors de la signature

1. De l'avis de la République islamique d'Iran, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne satisfait pas aux critères du désarmement nucléaire tels qu'ils avaient été prévus à l'origine. La République islamique d'Iran n'avait pas perçu le Traité comme un instrument consacré à la seule non-prolifération. Il devait mettre fin, entièrement et complètement, au développement d'armes nucléaires à l'avenir. Or, s'il interdit les explosions, et par là limite ce développement, mais à certains égards seulement, il laisse d'autres possibilités grandes ouvertes. Nous ne voyons pas en quoi le Traité représente un progrès significatif si on ne considère pas qu'il s'inscrit dans un programme de désarmement nucléaire graduel, se déroulant selon un calendrier précis, et réalisé par le biais de négociations relatives à des traités liés les uns aux autres.

2. Compte tenu des délibérations qui se sont déroulées à Genève au Comité spécial pertinent de la Conférence du désarmement, nous interprétons les dispositions du Traité sur les moyens de vérification techniques nationaux comme conférant à ces derniers un rôle complémentaire et réitérons qu'ils devraient être éliminés progressivement au fur et à mesure de la mise en place du Système de surveillance international. Le recours aux moyens techniques nationaux pour s'assurer que les dispositions du Traité sont respectées ne devrait pas être autorisé qu'à titre provisoire et uniquement dans le cas d'explosions non prévues par le Système de surveillance international. Il ne faudrait pas interpréter les moyens de vérification techniques nationaux comme incluant les informations fournies par l'espionnage et le renseignement de source humaine.

3. L'inclusion d'Israël au nombre des États du Moyen-Orient et d'Asie du Sud s'écarte, pour des motifs politiques, de la pratique de l'Organisation des Nations Unies et est donc critiquable. La République islamique d'Iran élève de vives réserves à cet égard et estime que la mise en oeuvre du Traité s'en trouvera entravée car la confrontation des États au sein de ce groupe régional ne peut que rendre extrêmement difficile la constitution du Conseil exécutif. C'est à la Conférence des États parties qu'il appartiendrait en définitive de remédier à ce problème.

SAINT-SIÈGE

Déclaration faite lors de la signature

En signant le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, le Saint-Siège tient à déclarer ce qui suit :

1. Le Saint-Siège est convaincu que, en matière d'armes nucléaires, l'interdiction des essais et du développement de ces armes à l'avenir, le désarmement et la non-prolifération sont étroitement liés et doivent être réalisés aussi rapidement que possible dans le cadre de contrôles internationaux efficaces.

2. Par ailleurs, le Saint-Siège considère qu'il s'agit là d'étapes sur la voie du désarmement général et complet que la communauté internationale dans son ensemble devrait réaliser sans retard.

Note

^a Le 29 janvier 1997, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement israélien la communication ci-après au sujet de la déclaration contenue au paragraphe 3 :

"Israël considère que la déclaration de l'Iran sur cette question n'est nullement fondée en droit, étant entièrement dictée par des considérations politiques étrangères au Traité.

La déclaration iranienne vise à remettre en cause l'application du Traité et est incompatible avec le Traité proprement dit et son esprit ainsi qu'avec le principe de l'égalité souveraine des États consacré par la Charte des Nations Unies.

De par sa situation géographique, Israël fait partie de la région du Moyen-Orient et aucune objection n'y changera rien.

Israël engage les autres signataires du Traité à rejeter la réserve iranienne à l'inclusion d'Israël au nombre des États du Moyen-Orient et d'Asie du Sud ainsi que la menace qu'elle renferme."
